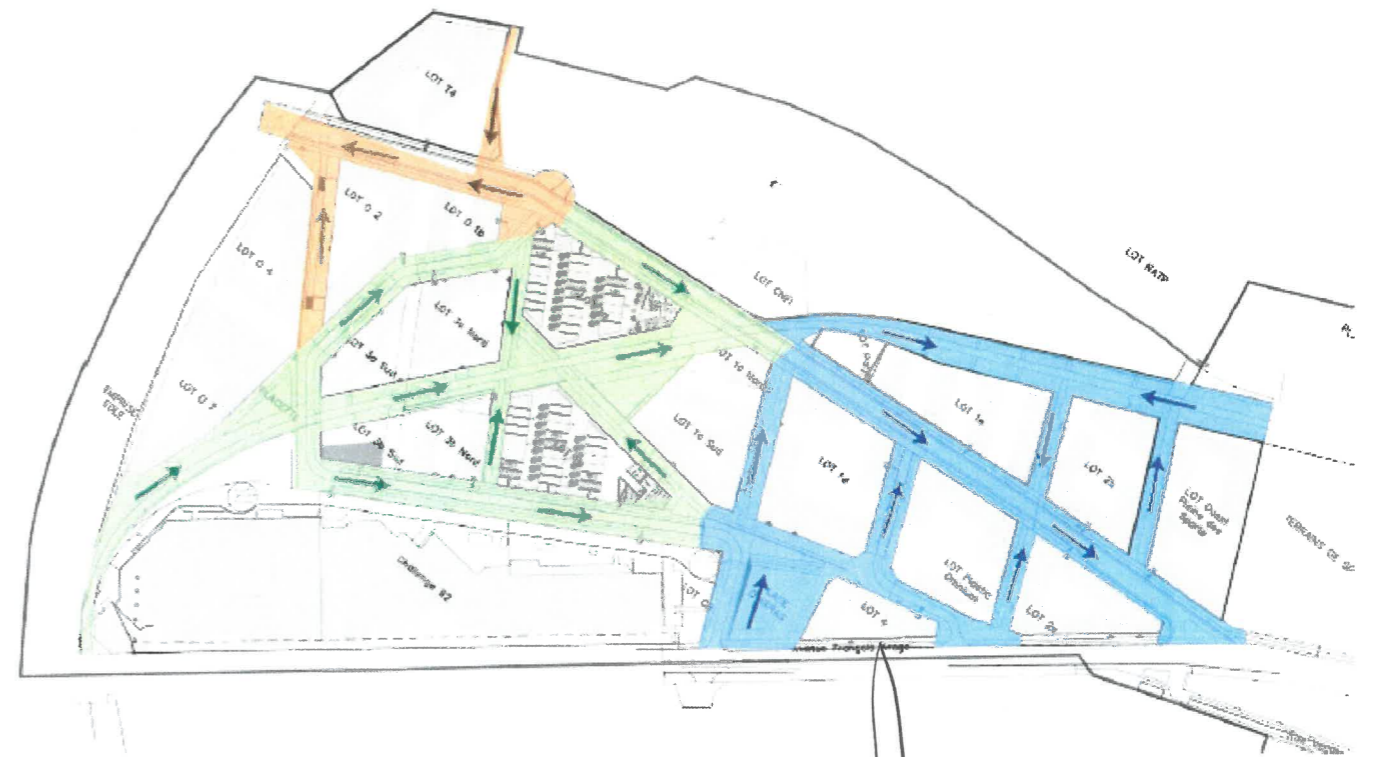


Annexe 2 : bassins versants des espaces publics du secteur Garenne (à gauche) et Henriot (à droite) - caractéristiques de la gestion des eaux pluviales (source : DAE)



Vu, pour être annexé
 l'arrêté Préfectoral du 08 JUIN 2021

Pour le Préfet et par délégation
 Le Secrétaire Général

Vincent DERTON